












Avant de partir

SOMMAIRE

	Formalités et conseils d'entrée dans le pays	02
	Franchise et sécurité des bagages	03
	Conseils budget et moyens de paiement sur place	04
	Conseils santé et sécurité	04
	Taxes et pourboires	05
	Affaires à emporter	05
	Souvenirs à rapporter	05
	Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...)	06
	Adresses utiles sur place et permanence Open voyages	06

Formalités et conseils d'entrée dans le pays



Pour se rendre en Belgique, les ressortissants français doivent être en possession **d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité**. Les mineurs doivent avoir leur propre carte d'identité ou passeport.

En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité : déclarez aussitôt la perte ou le vol aux autorités de police locale. Cette déclaration est déterminante pour dégager votre responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de votre pièce d'identité.



Le conseil OPEN : scannez vos papiers importants (passeports, visa, CB, traveller's chèques éventuels, etc....) et envoyez les documents en fichiers joints sur votre messagerie internet. **Ainsi, en cas de vol ou de perte, vous pourrez récupérer de n'importe quel ordinateur la copie de vos documents.**

Franchise et sécurité des bagages

Bagage en cabine :

- 1 bagage standard qui respecte les dimensions maximales suivantes : 56 cm (L) x 45 cm (l) x 25 cm (h) – poches, roues et poignées comprises.
- A noter : 1 housse à vêtement est considérée comme un bagage standard.
1 accessoire (sac à main, ordinateur portable, appareil photo...).
- Poids total maximal (bagage standard + accessoire): **7 kg.**

Bagage en soute :

- 1 bagage en soute autorisé gratuitement.
- Chaque bagage ne doit pas dépasser **entre 15 et 23 kg, selon la compagnie** et 158 cm (hauteur + longueur + largeur).

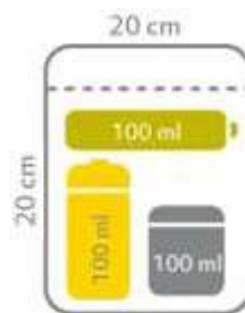
Liquides en cabine :

Afin de protéger les passagers contre la menace des explosifs liquides, l'Union Européenne (UE) a adopté de nouvelles mesures de sécurité qui limitent la quantité de liquides ou de substances de consistance similaire pouvant être transportée par les passagers au passage des contrôles de sécurité des aéroports communautaires.

Dans la mesure du possible, nous vous conseillons de placer tous vos liquides dans vos bagages en soute.

Vous pouvez transporter des liquides dans vos bagages à main à condition qu'ils soient :

- en petites quantités (100 ml maximum par produit),
 - placés dans un sac en plastique transparent refermable (type sac de congélation) d'un volume maximal d'un litre.
- Le sac doit être fermé et les articles doivent rentrer facilement dedans. Un seul sac en plastique est autorisé par passager. (sac mesurant environ 20 x 20 cm), afin de faciliter l'inspection de ces produits aux contrôles de sécurité.



A l'aéroport :

- Tous les liquides doivent être présentés au contrôle de sécurité, placés dans ledit sac, à l'extérieur du bagage à main. Le sac en plastique est déposé dans le plateau remis à cet effet afin d'être examiné par les employés de la sécurité.
- Le passager doit retirer sa veste et/ou son manteau et/ou chaussures et les déposer dans le plateau. Ces vêtements doivent être inspectés séparément.
- Le passager doit sortir son ordinateur portable, et tout autre dispositif électronique de dimensions similaires, de la housse qui lui correspond, et le déposer sur le plateau, afin qu'il soit inspecté séparément de sa housse par les contrôles de sécurité.

Sont considérés comme liquides :

- L'eau et autres boissons, soupes, sirops
- Les crèmes, lotions et huiles, y compris la pâte dentifrice
- Les parfums
- Le contenu des conteneurs pressurisés, dont la mousse à raser et autres mousses et déodorants
- Les gels comme le gel douche ou le shampoing
- Toute autre substance de consistance similaire
- Les aérosols

Liquides acceptés ou tolérés :

- les aliments et substances médicales indispensables à votre santé – à noter : l'agent de sûreté pourra vous demander de justifier leur nature, éventuellement en les goûtant,
- les aliments nutritionnels spécifiques sans lesquels il vous est impossible de voyager (cas d'allergies au lactose, gluten...),
- les aliments pour bébés,
- les médicaments prescrits par un médecin, dont vous devez pouvoir justifier la nécessité (ordonnance, certificat médical à votre nom...).



La plupart des DAB n'acceptent pas les codes confidentiels à plus de 4 chiffres. Renseignez-vous auprès de votre banque.

On trouve des bureaux de change (wisselkantoren en flamand) **dans les aéroports et les gares ferroviaires** ainsi que **dans la plupart des sites touristiques**. De moins en moins d'établissements acceptent les chèques de voyage.

Visa et MasterCard sont les cartes de crédit les plus largement acceptées. Les cartes American Express et Diners Club sont admises dans les établissements haut de gamme.

Certains petits restaurants ne prennent pas les cartes de crédit.

Dans la plupart des guichets automatiques, une carte de crédit avec code confidentiel est nécessaire. C'est le cas pour les points de location de vélos Cyclocity à Bruxelles ou pour les distributeurs de billets de train.

Les distributeurs acceptent les cartes Visa. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 16h ou 17h, et le samedi de 9h à 12h. **Elles appliquent une commission sur chaque opération.**

Les bureaux de change offrent les taux les plus intéressants mais les commissions sont plus élevées. **À noter : les Travellers chèques sont très peu utilisés, les Belges leur préférant l'argent liquide ou les cartes de crédit.**



Conseils santé et sécurité



Nous vous conseillons d'emporter avec vous vos éventuels traitements médicaux accompagnés de la photocopie de votre ordonnance si possible traduite en italien ou anglais en précisant les médicaments génériques ou molécules équivalentes à l'international.

Aucun vaccin n'est obligatoire pour aller en Belgique, cependant il est conseillé d'être à jour de ses vaccins préconisés en France. (DTP).

Les conditions sanitaires sont similaires à celles que l'on connaît en France.

Vous pouvez prévoir, si vous le souhaitez, des médicaments tels qu'antihistaminiques, vitamines, bouchons anti-bruit pour les personnes au sommeil léger, mais aussi et surtout un masque occultant si vous partez en été car, malgré les volets, des raies de lumière pénètrent le plus souvent dans les pièces.

Libre à vous aussi de prévoir une petite trousse à pharmacie avec pansements, désinfectant, aspirine, médicaments contre les dérangements intestinaux et la fièvre, médicament contre le mal des transports, crème anti-moustiques et crème solaire (bcp d'ultra-violets surtout l'été).



• **Le conseil OPEN : Carte européenne d'assurance maladie :** Pour un séjour temporaire en Europe, vous pouvez vous procurer la carte européenne d'assurance maladie. (Il vous suffit d'appeler votre centre de Sécurité sociale (ou de vous connecter à son site Internet) qui vous l'enverra sous une quinzaine de jours. **Cette carte fonctionne avec tous les pays membres de l'Union européenne. Elle est valable 1 an, gratuite et nominative chaque membre de la famille pouvant avoir la sienne.**)



Comme dans toutes les villes touristiques, les pickpockets sont présents dans les endroits fréquentés. Nous vous déconseillons d'emporter des objets de valeurs. Restez vigilants pour éviter la tentation des voleurs.



• **Le conseil OPEN : Gardez sur vous une photocopie de votre pièce d'identité, et conservez l'original dans un endroit sûr (coffre-fort d'hôtel par exemple).**

Taxes et pourboires



Dans les restos, le pourboire est normalement à la discrétion du client, comme en France. Il est vivement **recommandé (de 5 à 10%)**.

Quand au marchandage, on ne peut guère le considérer comme un passe-temps national !

La TVA en Belgique est toujours comprise dans le prix, elle est de 21% au taux standard.

Affaires à emporter



Emportez des vêtements légers et un peu plus chaud (saison intermédiaire), imperméable ou parapluie.

N'oubliez pas de prendre **un petit sac à dos**, bien pratique pour emporter lors de vos déplacements votre guide, boissons, pique-nique éventuel etc...

Pensez à emporter :

- Des **chaussures de marche** qui vous serviront pour les journées de balade.
- Des **baskets légères ou des tongs**, en prévision des jours calmes.
- Une **casquette, une paire de lunettes et de la crème solaire**.
- Une **petite lampe de poche**

Souvenirs à rapporter

Produits gastronomiques :

- Les chocolats (pralines).
- Le massépain, les babelutttes.
- Les couques (viennoiseries) et les biscuits, spéculoos, baisers, macarons et pain à la grecque.
- Les fromages : le herve (dans un emballage isolant), les fromages d'abbaye à pâte molle.
- Les jambons fumés des Ardennes.

Alcool :

- Un petit casier des innombrables bières « spéciales » et d'abbaye, et les verres qui vont avec ; de la gueuze.
- Du pekét, du genièvre.

Livres :

La B.D bien sûr !

Gadgets :

Le credo européen s'affiche sur un tas d'objets et d'accessoires aux couleurs bleu et jaune du drapeau de l'Europe des 28.

 Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...) 

• Appeler de la France vers la Belgique :

Code appel international (00) + code pays 32 (pour la Belgique) + numéro du correspondant à 8 chiffres (sans composer le 0).

• Appeler de la Belgique vers la France :

Code appel international (00) + code pays (33 pour la France) + n° à 9 chiffres (sans composer le 0)

Pour appeler entre portables français sur place : **+ 33 et n° de portable à 10 chiffres (sans composer le 0).**

Depuis 2017, un voyageur européen titulaire d'un forfait dans son pays d'origine peut utiliser son téléphone mobile au tarif national dans les 28 pays de l'Union européenne, sans craindre de voir flamber sa facture. Des plafonds sont néanmoins fixés par les opérateurs pour éviter les excès.

Cet accord avantageux signé entre l'UE et ses opérateurs télécoms **concerne aussi la consommation de données internet 3G ou 4G, dont le volume utilisable sans surcoût** dépend du prix du forfait national (se renseigner). Par ailleurs, si le voyageur réside plusieurs mois en dehors de son pays, des frais peuvent lui être prélevés.

Dans ces pays donc, plus besoin d'acheter une carte SIM locale pour diminuer ses frais.

En Belgique de plus en plus d'hôtels, de restos, de bars, et mêmes certains espaces publics disposent du wifi gratuit. Mieux que les connexions 3G et 4G qui peuvent entraîner des frais en usage intensif, le wifi permet aussi de profiter d'un débit parfois supérieur.

 Adresses utiles sur place et permanence Open voyages 

• Ambassade à Bruxelles :

65 rue Ducale, 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (2) 548 87 11

www.ambafrance-be.org

• Ambassade en France :

9, rue de Tilsitt 75840 Paris Cedex 17

Tél. +33 (0)1 44 09 39 39

www.diplomatie.be/paris

(entrée du public : 1 av. Mac-Mahon, 75017 Paris)

En cas d'urgence ou de problème majeur non résolu sur place, vous pouvez contacter l'agence Open voyages en France 24/24 et 7 jours sur 7. Une permanence sera mise en place en dehors des heures et jours d'ouverture de l'agence par un transfert de lignes (☎ : 00 33 4 76 48 70 70)